# WELINES ENVIRONNEMENT Reconnue d'utilité publique par décret du 13 mai 1998.

## Brèves nº100

# Jeu-Concours 2018 : « Nos Amies les Prairies »

Cette année encore de nombreux participants à notre **jeu-concours** qu'il a fallu départager lors de la réunion du jury en avril, et qui ont été récompensés le 15 mai au Palais des Congrès de Versailles lors de la remise des prix.



Retrouvez le palmarès et les souvenirs de cette soirée sur notre site :

https://www.yvelines-environnement.org/remise-des-prix-nosamies-les-prairies-15-05-18/



#### Les nouvelles des Loisirs

TOUTES LES NOUVELLES MERCREDI 23 MAI 2018 www.78actu.fr

RÉSULTATS DU CONCOURS YVELINES ENVIRONNEMENT.

## Des petites maisons dans la prairie

800 enfants ont participé cette année au concours lancé par Yvelines environnement sur le thème « Nos amies les prairies ». Le jury a dû départager de magnifiques créations rivalisant d'imagination pour établir la liste des lauréats.

#### « Toutes les Nouvelles »

Cette année encore, le concours lancé par Yvelines environnement auprès des ieunes welinois a rencontré un beau succès. Pas moins de 800 enfants ont pris part à cette compétition visant à leur faire réaliser, sur un support de leur choix, une création en relation avec le thème « Nos amies les Guyancourt ; 1" prix CM1 : prairies ».

Ecoles, collèges, centres de loisirs, accueils périscolaires mais aussi candidats individuels se sont mobilisés pendant plusieurs mois avant de soumettre leurs travaux au jury qui a dévoilé le palmarès (lire en fin d'article) mardi dernier au palais des congrès de Versailles.

La cérémonie a permis à Christine-Françoise Jeanneret. présidente d'Yvelines environnement, de remercier tous les participants et de renouveler son credo en faveur de l'environnement : « L'Intérêt pédagoglque et scientifique de ce cycle d'éducation à l'environnement permet véritablement de responsabiliser les leunes à ce que représentent le développement durable et la préservation des sites naturels. »

Comme l'année dernière. tous les travaux remis dans le cadre du concours pourront être admirés à la Bergerie nationale de Rambouillet où ils seront exposés du 7 juillet au 2 septembre.

**BLE PALMARÈS** 

1º prix cours préparatoires : école Jean-Dumoulin de Montesson: 1" prix CE1-CE2 : école Les Hirondelles de Maulette : 1" prix classes à plusieurs niveaux : la classe de CE1/CM1/CM2 de l'école Jean-Lurçat de école Foch-Gambetta de Rambouillet; 1e prix CM2: école Bon Sauveur du Vésinet (CM2B) : 1" prix 10-13 ans : Club nature du collège Saint-Simon de Jouars-Pontchartrain: 1= prix 12-15 ans : Cap Ados service jeunesse de la mairie des Claves-sous-Bols : 1er prix Individuel 5-6 ans : Aboubacry Ba de Ramboulllet : 1er prix Individuel 7-8 ans : Nael Lebioda de Guyancourt : 1er prix 9 ans : Diary Ba de Rambouillet: 1" prix individuel 10 ans : Nicolas Maistre de Malsons-Laffitte; 1" prix Individuel 11 ans : Mathilda Faroux des Claves-sous-Bols: 1 prix 12-13 ans: Hawa Ba de Rambouillet; 1er prix 14-15 ans : Diouidé Ba de Rambouillet : 1er prix accuells de loisirs 3-5 ans : CLAE maternelle Clairbois de Rambouillet : 1e prix accuells de loisirs 4-5 ans : CLAE maternelle Arbouville de Rambouillet : 1er prix accuells loisirs 5 ans : CLAE maternelle du Centre F.P. Ramboulllet: 1 = prix









De gauche à droite et de haut en bas : 1e prix cours préparatoires : école Jean-Dumoulin de Montesson ; 1e prix classes de CM1 : école Foch-Gambetta de Rambouillet ; 1er prix classes à plusieurs niveaux : la classe de CE1/CM1/CM2 de l'école Jean-Lurçat de Guyancourt; 1er prix accueils de loisirs 4-5 ans : CLAE maternelle Arbouville de Rambouillet.

accuells périscolaires 5 ans : maternelle Marie-Noël de Montigny-le-Bretonneux ; 1" prix accuells de loisirs 5-10 ans : ADL de Neauphlele-Château: 1er prix atellers de quartier 5-12 ans : La Louvière de Rambouillet :

1<sup>ee</sup> prix accuells périscolaires 6-8 ans : Saint-Lubin de Chevreuse; 1" prix centres de loisirs 6-10 ans : CLAE Foch-Gambetta de Ramboulllet : 1" prix accuells de loisirs 6-10 ans : Romain-Rolland de Saint-Cyr-l'Ecole ; 1er prix

groupe œuvres verticales : centre de loisirs Romain-Rolland de Saint-Cyr-l'Ecole ; 1" prix maquettes : ALSH Alexandre-Dumas de Montigny-le-Bretonneux ; 1e prix périscolaires 6-11 ans : Les Prés de Montigny-le-Bre-

tonneux: 1er prix accuells de loisirs 8-10 ans : centre de loisirs de Chevreuse ; 1er prix accuells de loisirs et accompagnement scolaire: CLAE Saint-Hubert de Rambouillet.



# Une idée de sortie en famille sur un site exceptionnel!

Les 2 et 3 juin, **l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup** vous a accueillis lors de ses **« Journées de Chèvreloup »** et proposé des animations ludiques et/ou pédagogiques, à destination des familles mais aussi à tout public.

L'occasion d'une promenade dans la nature dans ce lieu préservé où sont plantées 2500 espèces d'arbres du monde entier sur 200 hectares!

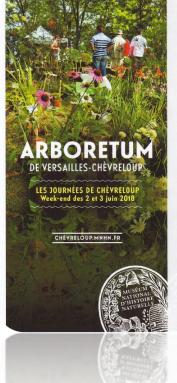
Les serres, où l'on pouvait admirer 3000 espèces de plantes tropicales et méditerranéennes, étaient exceptionnellement ouvertes au public.

Yvelines Environnement a participé à cet événement en tenant un stand présentant les actions pour lesquelles elle s'implique, et les enfants ont pris un grand plaisir à reconstituer notre **arbre puzzle**,

réalisé par la Société SEQUOIA qui récompense, aussi, nos lauréats du Cycle d'Education à l'Environnement.

https://www.yvelines-environnement.org/larboretum-deversailles-chevreloup/













# Enquête publique



#### Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans l'ensemble des documents soumis à l'enquête publique nous vous soumettons nos observations sur le Procès-verbal d'état des lieux novembre 2017 et ses annexes et nous attirons votre attention sur l'intervention de la SNCF à cette enquête.

- A Le Procès-verbal comporte un historique très complet de l'évolution de la superficie de la forêt de Saint Germain en Laye et met ainsi en évidence la perte de l'ordre de 850 ha depuis deux siècles. La formulation concernant la réalisation des champs d'épandage dans la plaine d'Achères est particulièrement choquante. N'est-il pas dit que « le massif a été grignoté au nord de 428 ha » ceci au nom de l'utilité publique. Désormais ces terrains pollués par les eaux usées de la ville de Paris sont interdits à la culture maraîchère après en avoir vanté l'enrichissement organique. Nous demandons réparation à la Ville de Paris sous forme de rétrocession pour compenser les emprises qui vont être réalisées avant le Classement de la forêt.
- Par ailleurs, il est fait mention de 279 concessions pour une superficie de 150 ha. Le comité de pilotage qui avait été réuni en 2007-2008 pour préparer la mise en œuvre du classement n'a pas eu le loisir d'examiner la nature de ces concessions et la nécessité de leur pérennité. Dans le tableau très difficilement exploitable (5ème sous-dossier du dossier soumis à l'enquête publique), il ressort qu'une superficie de 18 ha ne fera pas l'objet de classement en forêt de protection sans pouvoir déterminer si celle-ci est prélevée sur les concessions. Mais surtout le public n'a pas connaissance des raisons de l'exclusion partielle ou totale de certaines parcelles. C'est sur ce point précis pourtant que l'on doit se prononcer au titre de l'intérêt général.
- La cartographie fait apparaître une certaine indétermination quant aux limites des lisières. Ceci est mis en évidence, notamment au niveau de la Maison d'Education de la Légion d'Honneur où les parcelles 742, 738, 872, 705, 609, font l'objet d'un classement partiel en forêt de protection. La délimitation devrait faire l'objet d'un bornage spécifique.

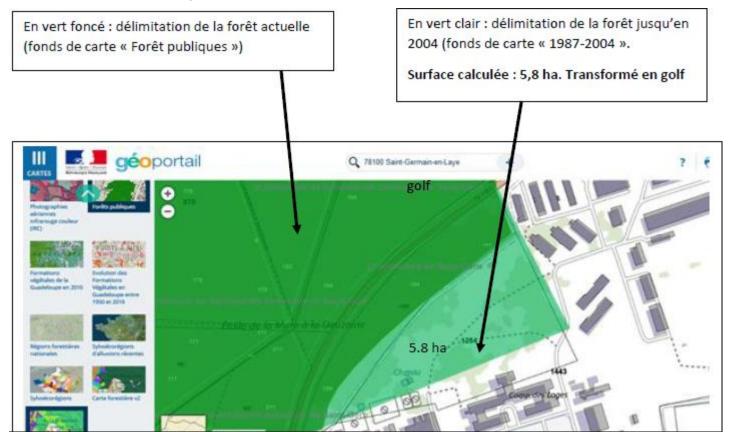






# Enquête publique

Le golf de Saint Germain a été classé en forêt de protection. Nous trouverions normal que la partie de la forêt située dans le camp des Loges, initialement EBC jusqu'en 2004, transformée en golf, se doit de faire partie de la délimitation de la forêt de protection.



Echelle : 1/4204
Plan cadastral du golf du camp militaire.
Source :

www.Géoportail.fr Echelle : 1/4204





# Enquête publique



## B - Nous avons constaté que la SNCF a formulé dans le registre au titre de la loi du 15 juillet 1845 un certain nombre de demandes complémentaires :

L'exclusion d'une bande de 20m de part et d'autre de ses emprises du statut de forêt de protection. Ceci est justifié par une mise en sécurité des voies par rapport au risque de chutes d'arbres sur celles-ci. Nous demandons que cette requête soit refusée et qu'en considération de la notion de sécurité une convention entre la SNCF et l'ONF donne les directives nécessaires à l'entretien de ces deux bandes de 20m. Par exemple en établissant sur ces secteurs une lisière étagée.

L'exclusion des routes et chemins utilisés par la SNCF dans le cadre d'une convention déjà signée avec l'ONF. Nous estimons que l'existence de cette convention est suffisante pour répondre aux souhaits de la SNCF et que cela ne nécessite pas l'exclusion de ces routes et chemins de l'emprise du statut de forêt de protection.

La SNCF dans les très prochaines années est conduite à mettre en place des bases de vie et des zones de travaux temporaires. Nous demandons instamment que toutes ces emprises soient comptées dans le contour de la forêt de protection.

Elle a aussi demandé le 29 mai que de nouvelles et nombreuses emprises au titre du projet LNPN soient exclues du classement. Le contenu et la portée de ces documents volumineux et pour certains non consultables (clé USB !) déposés quelques jours avant la clôture de l'enquête nécessitent un examen approfondi pour mesurer toute l'utilité et les impacts écologiques éventuels de ces exclusions.

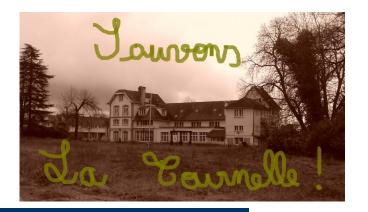
En conclusion, d'une façon générale nous estimons ne pas avoir la connaissance pleine et entière de ce qui au titre des infrastructures futures de la SNCF serait exclu du classement en forêt de protection relativisant la validité de cette enquête.

Marguerite Vincenot
Présidente des Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly

Pierre-Emile Renard Délégué Yvelines Environnement







Yvelines Environnement suit ces dossiers depuis de nombreuses années en soutien aux actions remarquables des associations sur le terrain.

Après un an de travail des uns et des autres pour Sauver la Tournelle et un avis défavorable à l'issue de l'enquête publique, la municipalité de Septeuil a décidé de **reconduire le projet de lotissement dans le cadre de la révision du PLU**.

Au cours de la présentation du PADD et dans le dernier Septeuil MAG, nous avons appris que d'autres projets sont à l'étude afin d'atteindre l'objectif de **200 logements supplémentaires en douze ans**, et la création d'une zone artisanale et industrielle de plus de 6 hectares, entre autre...

Dans le cadre de la préparation de la première A.G. de l'association « Sauvons la Tournelle » et de définir les objectifs pour l'année à venir, nous réfléchissons sur les possibilités de réunir toutes "les forces vives" locales afin de converger ensemble vers un objectif commun et plus global : la demande de classement des lieux remarquables de la Vaucouleurs.

Ce projet a déjà été à l'étude il y a quelques années grâce à **l'Association pour la Défense pour la Ruralité à Civry-la-Forêt** et cette association, aujourd'hui dissoute, a accepté de nous transmettre le dossier ainsi que celui de la DIREN (aujourd'hui DRIEE). Ce travail conséquent est une ressource inestimable pour poursuivre ce projet et y intégrer la commune de Septeuil, et la Tournelle.



## **DOSSIER EOLIEN**



Dans le cadre de l'examen du projet de la loi ELAN (Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique), merci de soutenir l'Amendement concernant la protection des riverains d'éoliennes par une distance d'éloignement de 10 fois la hauteur en bout de pales (règle des 10H appliquée notamment en Bavière):

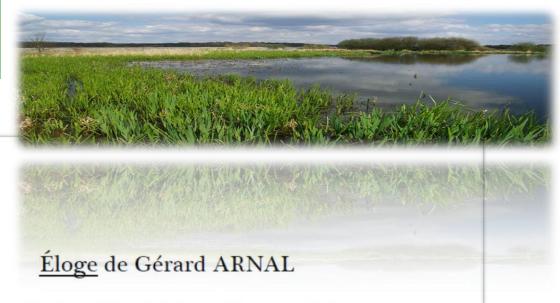
https://www.yvelinesenvironnement.org/le-dossier-eolien/







Nous vous proposons de retrouver le document complet sur notre site : <a href="https://www.yvelines-environnement.org/comment-fonctionne-une-usine-depuration/">https://www.yvelines-environnement.org/comment-fonctionne-une-usine-depuration/</a>





Reconnue d'utilité publique par décret du 13 mai 1998.

Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur en 2013 Prix du Conseil de la Société Botanique de France en 2016

Après la sortie en 2015 du livre sur « la flore et la végétation de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines et ses abords », l'association Yvelines Environnement tenait à exprimer sa reconnaissance en donnant un coup de projecteur sur les multiples activités d'un de ses membres parmi les plus dévoués.

Diplômé en 1971 de l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique (ENSA) de Grignon puis titulaire d'un DEA de pédologie obtenu à l'université Paris VI-Jussieu. Il entre au Laboratoire central des sols du Ministère de la Jeunesse et des Sports en 1972. En 1973 il intègre le Laboratoire régional des Ponts et Chaussées à Trappes pour la remise en végétation des sols perturbés après les grands travaux routiers. C'est le début de l'apprentissage de la Botanique en autodidacte, il se rapproche des naturalistes en adhérant à l'Association des Naturalistes des Yvelines (ANY), puis à l'environnement avec Yvelines Environnement.

Pendant 11 ans il est animateur d'une centaine d'études d'impact sur trois départements d'Ile-de-France puis il entre en 1987 à la Direction Régionale de l'Architecture et de l'Environnement (DRAE) d'Ile-de-France, ce qui lui permet d'élargir son champ d'activités à huit départements.





Il participe à de nombreuses commissions concernant les réserves naturelles, les carrières, les arrêtés de biotope, Natura 2000, les ZNIEF, les plantes protégées d'Île-de-France. En 1990, il assure un enseignement à la Faculté d'Orsay dans le DESS de « génie écologique ». En 1999 il rejoint le CBNBP ou Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, basé au Muséum national d'Histoire naturelle, dont il deviendra le Directeur adjoint. Ses qualités de photographe en botanique l'ont amené à gérer une photothèque amicale de plus de 40 participants.

En 1999 il est appelé par Marcel Bournérias, Professeur d'Ecologie Végétale aux ENS pour la réédition du guide des groupements végétaux de la région parisienne. Deux autres botanistes, Professeurs à la Faculté d'Orsay les rejoignent, il s'agit de Christian Bock et Jean Guittet.

A partir de 2004 Gérard Arnal participe à l'illustration et à la rédaction de plusieurs ouvrages sur la flore sauvage d'Ile-de-France.

Retraité depuis 2007, il a participé au suivi de l'évolution de la végétation de l'étang de St Quentin-en-Yvelines entre 2001 et 2014, mais il avait déjà effectué des inventaires botaniques depuis 1989.

En 2014 il est le principal auteur d'une flore magistrale, riche de plus de 2000 illustrations, un véritable outil de terrain. C'est grâce à la complicité d'un de ses amis botanistes que nous avons pu avoir un aperçu de ses multiples activités.

Sa devise « aimer, connaître, protéger » laisse deviner toutes les qualités humaines de Gérard Arnal, il faut qu'il en soit félicité et remercié!

20, rue Mansart 78000 VERSAILLES Tél.: 01 39 54 75 80 Fox.: 01 39 54 61 66 yvelines.environnement@orange.fr

> N° Siret 400 047 882 00016 Code APE : 9104Z



## Lectures

Le livre sur « <u>la flore et la végétation de</u> <u>l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines et ses abords</u> » est encore disponible.

#### Vous pouvez vous le procurer :

- à la RNN de Saint-Quentin-en-Yvelines, Rond-point Eric TABARLY,
   RD 912, 78190 TRAPPES
- à l'ANY, Villa de Chèvreloup, 34 route de Versailles,
   78150 ROCQUENCOURT

#### **Informations générales:**

- 780 pages
- format 17 x 24 cm
- prix 38 €
- plus de 2000 photos des 554 espèces observées entre 1845 et 2015

Si envoi par La Poste, frais de port à ajouter = 8,50 euros (pour 1 exemplaire, soit 1,5 kg) Commandes aux adresses ci-dessus.

FLORE ET VÉGÉTATION DE L'ÉTANG DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES ET DE SES ABORDS Les plantes sauvages d'une zone humide francillenne héritée de Louis XIV. devenue urbaine **Gérard ARNAL** Joanne ANGLADE-GARNIER

http://www.yvelines-environnement.org/livre-flore-et-vegetation-sqy/





Le **centre de soins pour rapaces de Rambouillet** est géré par l'Union Française des Centres de Sauvegarde pour la Faune Sauvage (UFCS), le Centre est composé exclusivement de bénévoles.

Près de 200 rapaces y sont recueillis et soignés chaque année, puis remis en liberté.

Pendant leur période de convalescence ces oiseaux réapprennent à voler dans des volières.

8 de ces volières sont vétustes et ont besoin d'être réparées.

Faites un geste pour offrir aux oiseaux les meilleurs soins possibles. **Cliquez sur le lien ci-dessous** et donnez ! **Merci** !

 https://www.kisskissbankbank.com/fr/projects/un-nouveau-toit-pour-soigner-lesrapaces-arambouillet?utm\_campaign=started\_project\_email&utm\_medium=email&utm\_s ource=project\_mailer





## Nos forêts:

#### L'ONF vous informe

- la forêt domaniale de Marly : https://www.yvelines-environnement.org/en-foret-de-marly/
- la forêt domaniale de Rambouillet : https://www.yvelines-environnement.org/rambouillet/
- la forêt domaniale de Saint-Germain : https://www.yvelines-environnement.org/foret-domaniale-de-st-germain/
- la forêt domaniale de Versailles : https://www.yvelines-environnement.org/onf-versailles/





### « Info Assos »



**Photos ONF** 

Notre assemblée générale annuelle aura lieu le <u>samedi 16 juin</u> à l'Ecole de la Campagne et de la Forêt de Marly-le-Roi.

Merci à notre partenaire de nous y accueillir!

\*\*\*

Retrouvez toutes nos informations sur notre site internet : https://www.yvelines-environnement.org/

A bientôt ©